

# Jardiner en toute sécurité : les règles essentielles pour vos traitements

---

## Cadre légal et conformité

- Le glyphosate est strictement interdit à la vente et à l'utilisation pour les particuliers en France depuis le 1er janvier 2019 (Loi Labbé).
- Vérifiez systématiquement le numéro d'homologation (AMM) sur l'emballage pour confirmer que le produit est autorisé pour votre usage spécifique.
- Privilégiez les produits de biocontrôle (souvent à base d'acide pélargonique) et respectez scrupuleusement les dosages indiqués sur l'étiquette.

## Équipements de protection individuelle (EPI)

- Le port d'une tenue adaptée est obligatoire : pantalon long et manches longues.
- Utilisez des gants de protection en nitrile ou en néoprène.
- Le port de bottes est indispensable pour protéger vos pieds lors de la manipulation et de l'application.

## Précautions lors de l'application

- Ne traitez jamais par temps venteux pour éviter la dérive des gouttelettes vers les plantes voisines ou les zones cultivées.
- Évitez absolument les surfaces imperméables (allées, trottoirs) pour prévenir le ruissellement vers les réseaux d'eaux pluviales.
- Calculez votre dosage précisément en fonction de la surface (m<sup>2</sup>) pour éviter la surconsommation et l'imprégnation inutile des sols.
- Respectez un délai de rentrée de 6 heures avant de retourner sur la zone traitée.

## Stockage et gestion des déchets

- Conservez le produit exclusivement dans son emballage d'origine.
- Stockez le contenant dans un local fermé, hors de portée des enfants et des animaux, à l'abri du gel et des fortes chaleurs.
- Ne jetez jamais les résidus à l'égout ou dans la nature : apportez-les en déchetterie dans la section Déchets Dangereux des Ménages (DDM).